

Info CGT sur les 4 Négociations en cours

I) Accord Egalité Professionnelle entre les Femmes et les Hommes

Il y a 4 thèmes de négociations
pour lesquels la CGT a fait des propositions concrètes à lire ci-dessous :

1. Embauches :

- Remplacement de chaque départ de salarié en CDI par un salarié en CDI favorisant le sexe sous représenté à compétences égales **(Refusé)**

2. Promotion Professionnelle :

- Transparence des offres internes, qu'elles soient temporaires ou définitives, par voie d'affichage + écrans télévision avec le catalogue des formations concernant les postes à pourvoir **(accepté)**

3. Rémunération effective :

- Coefficients 170 à 190 : Déterminer le mini & Maxi pour chaque tranche en favorisant des critères d'évolution salariale permettant d'identifier les différents niveaux de maîtrise du poste
Garantir l'égalité de traitement entre les Femmes et les Hommes et d'assurer une rémunération fondée sur les compétences exercées indépendamment du sexe du salarié **(refusé)**

4. Classifications :

- Afin de valoriser l'engagement et de reconnaître les compétences acquises par les salariés, et de contribuer à une meilleure égalité entre les Femmes et les Hommes, attribuer une prime de 5 € par journée de travail effectuée dans un autre poste ou service (*dans la limite de 25 € / mois*) **(refusé)**

La Direction & les autres syndicats étaient tous d'accord pour reconduire les mêmes propositions que pour les accords précédents.

🙄 **Pourtant** sachant que les objectifs signés dans les précédents accords n'ont pas été respectés et qu'aucun des signataires ne veut contraindre la direction à respecter ses engagements signés, avoir signé ce nouvel accord n'améliorera rien du tout pour les salariés !

Il n'y a pas d'actions concrètes ni chiffrées, et le peu de tendances indiquées ne sont pas respectées

=> **En conséquence les mesures signées sont généralistes et ne permettent pas de réduire les inégalités, donc encore moins de les supprimer.**

La CGT ne voit aucun intérêt à signer un accord qui ne réduit pas les inégalités entre les Femmes & les Hommes, et refuse de le signer car signer revient à cautionner les inégalités existantes !

II) Prévention des effets de l'exposition aux facteurs de risques professionnels

Il y a 5 thèmes de négociations
pour lesquels la CGT a fait des propositions concrètes à lire ci-dessous :

1. Adaptation et aménagement au poste de travail :

- Travailler avec ergonomes l'adaptation de 2 postes par an **(accepté)**

2. Réduction des expositions aux facteurs de risques professionnels

- Possibilité de mettre à disposition des salariés un vêtement chaud en lien avec les membres du CSE **(à l'étude)**

3. Amélioration des Conditions de Travail d'ordre organisationnelles :

- 1 jour de repos hebdomadaire si travail le samedi (**refusé**)
- Réduire le nombre de jours de travail de + de 8h effectués en limitant à 2 jours maximum par semaine sur les périodes estivales (**refusé**)

4. Développement des compétences et des qualifications

- Informer les salariés sur les dispositifs de formation existants

5. Maintien en activité des salariés exposés aux facteurs de risque

- Faire une liste des postes "dit" moins pénibles (**refusé**)
- Travailler sur des postes cibles pour aménager ceux-ci afin de reclasser des salariés au lieu de les licencier pour inaptitude (**refusé**)
- Favoriser le reclassement ou la mobilité interne des salariés présentant des restrictions médicales liées à la pénibilité (**accepté**)
- Etudier les possibilités d'adaptation des postes pour les salariés le plus exposés afin de favoriser leur maintien en activité (**accepté**)

La CGT a signé parce que l'accord va apporter quelques avancées concrètes pour les salariés.

III) Accord Qualité de Vie au Travail

Le temps de réunion prévu par la direction n'aura pas permis de négocier ce 3^{ème} accord.

La négociation de l'accord "QVT" est reporté à septembre, mois où il était prévu de négocier un accord "Aménagement de fin de carrières".



RDV en septembre pour la suite des négociations sur ces 2 accords

Nous attirons votre attention sur un point important :

La Direction bloque et ne s'engage absolument pas sur l'amélioration de l'organisation structurelle.

👉 **Donc, l'organisation du travail va continuer à abîmer la santé des salariés et en plus la direction ne s'engage pas sur la réparation** au travers de l'adaptation de postes permettant le maintien dans l'emploi des salariés inaptés !

Si les salariés veulent que les choses bougent, ils devront s'occuper activement de leurs affaires !

Cela peut se faire sur plusieurs fronts :

- 1. Rejoindre l'équipe CGT** pour agir avec les outils du CSE en matière de Santé Sécurité & Conditions de travail (le seul domaine où le CSE et les élus ont possibilité d'agir concrètement)
- 2. Voter et faire voter massivement CGT** aux prochaines élections
- 3. Appuyer vos revendications** pour modifier l'organisation du travail pour promouvoir la Santé et la Sécurité des salariés comme le prévoit le Code du Travail